

# >> demande de la pension complémentaire en cas de pension légale

## Le plan de pension complémentaire social sectoriel pour les travailleurs du secteur immobilier.

Chaque travailleur du secteur immobilier (Commission Paritaire 323) bénéficie d'une pension complémentaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010. Les cotisations pour ce plan sont payées par l'employeur. Le F2P est l'organisateur du plan de pension sectoriel social pour les travailleurs du secteur immobilier.

### A quel moment, votre pension complémentaire peut-elle être versée ?

Vous pouvez demander vous-même votre pension complémentaire le premier jour du mois qui suit :

- le jour où vous prenez votre pension légale (65 ans);
- le jour où vous prenez votre pension anticipée (entre 60 et 65 ans);
- le jour de vos 60 ans dans le cas où vous êtes prépensionné.

Dans tous les cas vous ne pouvez plus travailler dans le secteur immobilier. Dans ce cas, le paiement de votre pension complémentaire est reporté d'un an.

### Que devez-vous faire pour réclamer votre pension complémentaire ?

En vue de réduire au minimum les formalités de liquidation du contrat, nous vous demandons de nous transmettre les **documents suivants** :

- **Le formulaire 'demande de paiement de la pension complémentaire en cas de pension légale', dûment rempli et signé;**
- **Une copie de la notification de la décision concernant votre pension légale ((envoyée par l'Office National des Pensions), ou une autre preuve que vous bénéficiez de la pension légale ;**
- **Une copie de votre carte d'identité (les deux cotés) et une vignette de la mutuelle.**

### Quelles retenues sont effectués sur le capital alloué ?

Lorsque votre pension complémentaire vous est versée sous la forme d'un capital, les retenues suivantes sont effectuées :

- une cotisation INAMI de 3,55 % sur le montant brut;
- une cotisation de solidarité de 2% maximum (entre 0 et 2% en fonction du montant brut);
- l'impôt sur le capital versé
- la taxe communale qui varie d'une commune à l'autre.

Les capitaux de pension liquidés à partir du 1er janvier 2006 sont imposés au taux distinct de **10% (au lieu de 16,5 %)** à condition que :

- le capital de pension soit liquidé au plus tôt à l'âge légal de la retraite
- ET que le bénéficiaire soit resté actif au moins jusqu'à l'âge de la retraite.<sup>1</sup>

Dès réception et contrôle des documents, l'assureur ,ONP 2<sup>ème</sup> Pilier, vous versera le montant sur le compte indiqué.

<sup>1</sup> Vous devez avoir été actif de manière ininterrompue durant les 3 dernières années qui précèdent immédiatement l'âge de votre pension légale. Les périodes suivantes sont assimilées : la prépension à mi-temps, les interruptions de carrière ou le travail à mi-temps.



**F4**

**Attention : lisez attentivement la note explicative en 1<sup>ère</sup> page avant de compléter le formulaire**

**DEMANDE DE PAIEMENT DE LA PENSION COMPLEMENTAIRE  
EN CAS DE PENSION LEGALE**

**Renvoyez l' original dûment rempli et signé et conservez une copie.**

Identité de l'affilié

Nom et prénom \_\_\_\_\_

N° de registre national

-

Date de la pension légale

--

Mode de liquidation des contrats

Après prélèvement des retenues fiscales et sociales légales obligatoires, la pension complémentaire constituée peut être payée sous forme d'un capital (paiement en une fois).

Transfert compte bancaire

Après prélèvement des retenues fiscales et sociales légales obligatoires, la pension complémentaire constituée peut être versée au compte bancaire en Belgique :

--

Le titulaire du compte bancaire mentionné est .....

Si le domicile fiscal se trouve à l'étranger :

Identification du pays concerné : \_\_\_\_\_

Déclaration d'emploi

Je déclare que j'ai l'âge de 65 ans et que j'étais actif (en tant qu'ouvrier ou indépendant) jusqu'à cet âge. J'ai donc droit au tarif d'impôt de 10% (au lieu de 16,5%). Sur demande, je transmettrais une preuve d'emploi.<sup>1</sup>

Le document rempli et signé signifie une décharge pour le capital qui parvient à l'affilié.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

L'affilié :

Nom et prénom :

\_\_\_\_\_

Signature:

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> J'ai été actif de manière ininterrompue durant les 3 dernières années qui précèdent immédiatement l'âge de ma pension légale.

**Formulaire et documents à renvoyer à**

**Fonds 2<sup>ème</sup> Pilier CP323 - Rue Birmingham 225, 1070 Anderlecht (Belgique)**